



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail le dimanche

Question au Gouvernement n° 1400

Texte de la question

TRAVAIL DOMINICAL

M. le président. La parole est à M. Christophe Cavard, pour le groupe écologiste.

M. Christophe Cavard. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

En période de crise, le débat sur le point de savoir si l'on doit ou non travailler le dimanche est à nouveau ouvert, orchestré par les grandes enseignes qui veulent ouvrir toujours plus, pour toujours plus de profit. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)* On nous ressort encore une fois la même rengaine dépassée du « travailler plus pour gagner plus », pourtant battue en brèche en 2012.

Le rapport de M. Bailly confirme le fait que l'ouverture des magasins le dimanche ne sera pas systématique, et restera dérogatoire et encadrée par l'État. C'est une très bonne chose.

Notre rôle, c'est de défendre le vivre-mieux plutôt que le tout-consommation. Si nous ne sommes pas vigilants, la société de consommation continuera d'envahir les quelques moments dédiés à la vie sociale, familiale et aux loisirs qu'il nous reste. Je préfère que nos concitoyens puissent profiter de leur dimanche pour découvrir les paysages de leur région, plutôt que les zones commerciales uniformes de leur ville. *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur plusieurs bancs des groupes SRC, UMP, UDI, RRDP et GDR.)*

Je le dis très clairement : le travail du dimanche est symptomatique d'un modèle économique archaïque, à bout de souffle, que nous devons dépasser. En Italie, le patronat reconnaît lui-même que la déréglementation a provoqué la fermeture de commerces et la perte d'emplois.

M. Julien Aubert. C'est vrai !

M. Christophe Cavard. Si l'on écoutait les partisans de la déréglementation, on irait toujours plus loin ! Pourquoi ne pas, pendant que l'on y est, travailler la nuit ou faire des journées de douze heures ?

Que dire de la notion de volontariat, quand on sait que les employés concernés sont essentiellement des personnes touchant de petits salaires ! Nous défendons le fait qu'il ne puisse y avoir d'ouverture dérogatoire sans contreparties importantes pour les salariés. Qui connaît, mes chers collègues, quelqu'un qui sacrifierait volontairement des jours de repos hebdomadaires si on lui donnait par ailleurs les moyens de vivre correctement ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire les suites que vous donnerez au rapport de M. Bailly ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste, sur de nombreux bancs du groupe SRC et sur plusieurs*

bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir posé cette question, qui est une question de société, pas simplement une question économique.

Voulons-nous conserver dans la société d'aujourd'hui, même dans un monde et dans une France qui évoluent, quelques repères simples qui nous permettent de nous rassembler ? *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Marc Le Fur. Un père et une mère !

M. le président. Un peu de silence, chers collègues ! Écoutons la réponse du ministre !

M. Michel Sapin, ministre. Le dimanche, jour de repos, fait partie de ces repères simples qui permettent à la société de s'organiser, qu'il s'agisse de la vie associative, sportive ou familiale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.)* Le premier constat du rapport Bailly – que le Premier ministre avait demandé à cette personnalité d'écrire après avoir rencontré l'ensemble des acteurs – est simple : le dimanche n'est pas un jour comme les autres et ne doit pas être considéré comme tel. *(Mêmes mouvements.)*

M. Julien Aubert. Très bien !

M. Michel Sapin, ministre. Aujourd'hui, certaines dérogations sont indispensables, car certaines activités doivent obligatoirement se poursuivre le dimanche. Le deuxième constat du rapport Bailly, c'est que ces dérogations sont accordées dans un désordre juridique total. D'un côté de la rue, on ouvre ; de l'autre, non ! C'est la législation adoptée ces derniers temps qui a créé ce désordre ! *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Philippe Meunier. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Sapin, ministre. Pour certains salariés, dans certaines entreprises, il y a une compensation, mais pour d'autres travaillant dans le même type d'entreprise, parfois sous la même enseigne, il n'y a aucune compensation. Il faut mettre fin à ce désordre. Voilà des propositions fort intéressantes faites par le rapport Bailly, sur lesquelles nous aurons, les uns et les autres, à réfléchir, à proposer et à décider. *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Cavard](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1400

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2013](#)